



Pour citer cet article :

« L'Association de l'Assistance éducative a pour but de sauver ceux qui souffrent bien plus que la société de leur propre conduite anti-sociale », discours d'Abdenabi Bouachrine, président du Tribunal des mineurs à Tanger, *Tanjar*, n°50, 17 septembre 1961, p. 1-2. Archives André Heinrich.



Abdeslem Bouach / Pehes
rue Goubeldi / B. Sijut

TANJA

Organe Libre

Le Premier Journal Indépendant au Maroc

le Numéro :
0,25 DH

5ème Année No. 50
17 Septembre 1961

Directeur :
Mohammed Mehdi Zaïdi

8, Place de France - B. P. 1055
Tél. 21511 - TANGER

Agence: 70, rue Ibnou Batouta
Casablanca

L'Association de l'Assistance Educative A POUR BUT DE SAUVER

**"ceux qui soutrent bien plus que la société
de leur propre conduite anti-sociale"**

Une Association d'Assistance Educative vient d'être constituée à Tanger sous la présidence de M. Abdenabi Bouacherine, Président du Tribunal des Mineurs, au cours d'une réunion qui s'est tenue Vendredi 8 Septembre à la salle d'audience du Tribunal Régional de Tanger et à laquelle assistaient plusieurs personnalités qui s'intéressent aux problèmes de la jeunesse.

re tâche sera d'INFORMER! de nous informer nous mêmes sur tous ces problèmes, sur les moyens actuels employés pour les ressoudre, sur les besoins, les insuffisances, d'informer la population de notre ville, de mieux faire connaître l'action menée actuellement, son esprit, ses résultats, ses échecs, d'obtenir l'adhésion indispensable de la population, condition Sine Qua Non de son efficacité.

Un deuxième point important auquel nous pourrions nous attaquer serait le secteur de la Prévention.

"ceux qui soutrent bien plus que la société de leur propre conduite anti-sociale"

Une Association d'Assistance Educative vient d'être constituée à Tanger sous la présidence de M. Abdenabi Bouacherine, Président du Tribunal des Mineurs, au cours d'une réunion qui s'est tenue Vendredi 8 Septembre à la salle d'audience du Tribunal Régional de Tanger et à laquelle assistaient plusieurs personnalités qui s'intéressent aux problèmes de la jeunesse.

Pour ouvrir la séance le Président M. Bouacherine a exposé la raison d'être et le but de l'Association en ces termes:

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Qu'il me soit permis de remercier tout d'abord les personnes ici présentes qui ont accepté de consacrer une heure d'un temps qu'elles ont déjà bien compté, au service de la cause de l'Enfance et de l'Adolescence Inadaptée.

Si le problème de l'Enfance Délinquante n'est pas nouveau, il nous faut reconnaître qu'il prend actuellement de par le monde une importance telle que les Etats, les organismes internationaux l'ont inscrit au centre de leurs préoccupations les plus urgentes.

A l'échelon mondial ce fléau atteint plus de 100 millions d'êtres humains... C'est en Europe, une ou deux personnes sur 20 qui sont concernées d'une façon des plus directes par ce problème (parents proches des jeunes délinquants), etc.

Dans notre bonne ville de Tanger et au Maroc en général, nous ne connaissons certes pas encore cette vague déferlante de criminalité juvénile. Les Blousons Noirs, la délinquance des beaux quartiers n'a pas fait les dégâts que nous avons vus ailleurs !

Mais ce serait une grave erreur de rassurer facilement notre conscience et de nous endormir dans notre petit confort et dans notre tranquillité bourgeoise.

Mille enfants ont tout de même été présentés en 5 ans à notre Centre d'Observation. Depuis la création de notre Service de Liberté Surveillée et son installation dans notre Tribunal il n'y a pas un an, près de 200 jeunes lui ont été confiés.

Certains signes, certain type de jeunes délinquants (telle cette bande de jeunes écoliers de familles normales qui nous a été présentée cet été) nous amènent à tirer la sonnette d'alarme de la prévention!

Ce problème est donc un problème qui nous concerne tous! Un problème qui regarde tout citoyen conscient de ses responsabilités, conscient du rôle qu'il joue dans la Cité.

D'aucuns me répondront « mais l'Etat est là qui doit veiller à la sécurité et à la tranquillité du ci-

toyen ». Certes il est là, et il assume son rôle ! Mais s'agit-il de nous, s'agit-il du bon citoyen, de l'honnête homme ?

Non! Celui-là n'a certes pas besoin de nous. C'est de l'autre dont il s'agit, de celui qui trouble l'ordre établi, sans troubler suffisamment les consciences de ces bons citoyens! Celui qui, pour reprendre les paroles d'une grande psychanalyste américaine KATE FIEDELANDE « Souffre bien plus que la société, de sa propre conduite anti-sociale ».

D'ailleurs si dans des Nations à vieille structure administrative, éducative, judiciaire, la population a senti le besoin de seconder activement l'Etat dans ses tâches Educatives et Sociales, à plus forte raison dans une Nation jeune, en plein essor comme la nôtre, l'action Sociale et Educative de la Nation doit être l'œuvre quotidienne de tous les citoyens qui en ont la possibilité.

Mais votre présence ici me laisse supposer que vous en êtes tous convaincus, et il m'est sans doute pas nécessaire de tenter plus longtemps et maladroitement de vous en persuader davantage...

— Qu'allons nous faire? Quel rôle allons-nous jouer? Quel va être l'essentiel de notre tâche?

— L'article 3 des Statuts de notre Association nous l'indique en trois paragraphes:

— Aide aux personnes ou organismes s'occupant des Jeunes Inadaptés.

— Aide directe matérielle ou morale aux jeunes eux-mêmes.

— Aménagement, extension, création d'organismes légers, s'attachant aussi à cette action en faveur de l'Enfance Inadaptée ou en Danger Moral.

— Par quoi allons-nous commencer? De quelle aide ont besoin les organismes existants? Quels sont-ils?

C'est ce que nous attacherons à déterminer le plus rapidement possible en collaboration étroite avec les responsables de ces établissements et organismes.

Il semble en tout cas qu'actuellement et avant tout, notre première

re tâche sera d'INFORMER! de nous informer nous mêmes sur tous ces problèmes, sur les moyens actuels employés pour les ressoudre, sur les besoins, les insuffisances, d'informer la population de notre ville, de mieux faire connaître l'action menée actuellement, son esprit, ses résultats, ses échecs, d'obtenir l'adhésion indispensable de la population, condition Sine Qua Non de son efficacité.

Un deuxième point important auquel nous pourrions nous attaquer serait le secteur de la Prévention.

Les services existants observent, trient, éduquent ou rééduquent, reclassent les Jeunes Inadaptés... Nous pouvons les aider en essayant en collaboration avec eux, de faire une étude locale de la délinquance juvénile, d'en étudier les foyers principaux dans notre ville, d'en rechercher les causes essentielles et de combattre celles que nous pourrions.

La création expérimentale d'un Club de loisirs pour jeunes, dans un quartier populaire, démuné, d'un Club animé essentiellement par des bénévoles, pourrai « Boule de neige », entraîner petit à petit la mise en place d'une infrastructure adaptée aux besoins actuels si importants.

Au fur et à mesure d'ailleurs, des tâches nouvelles nous apparaîtront plus nettes, plus urgentes... Nous

(Suite page 2)

Consta

Le premier aspect qu'offre n qu'aux visiteurs, c'est le symbole de ganisations, d'associations, dire me l'existence ne se justifie que par l'in mais d'autres « inutilités » qui ne

En plein centre de la ville, sur horloge qui s'est arrêtée à 9 h 20 de laquelle les mesures en faveur de T tend, probablement, que ces mesur se mettre en marche...

Cette horloge « immobile » ne f déjà formé par les poteaux du « feu sans jamais fonctionner ni dans le non plus puisque la circulation sur

Ces poteaux, cependant, ne ma plus ou moins comiques. L'autre j immatriculée « Maroc 15 » qui s'est de la Place de France. Le conducte qu'au moment où il s'est rendu con rouge, mais seulement du reflet du

Serait-ce la raison de leur exis plusieurs autres choses à Tanger scènes comiques...

On vient de nous apprendre q che l'activité qu'exerce le sieur Ca Dorénavant il est conseiller maroc

Maintenant il convient de sa COFIMASA ? ? ?

L'ASSOCIATION DE L'ASSISTANCE EDUCATIVE

(Suite de la page 1)

savons déjà que nous ne risquons pas le «chômage»... L'Esprit dans lequel nous entreprendrons cette action est notre soutien principal. Nous n'attendons aucune récompense autre que la satisfaction du devoir accompli, la joie de donner un peu d'amour à ceux qui souffrent en sont les plus démunis... C'est à cela que nous vous convions.

N'est-il pas écrit que «Nul Homme ne poursuit un dessein plus divin que celui qui s'applique à bien élever non seulement ses enfants, mais les enfants des autres....»

A la suite de ce brillant exposé M. Bouachrine a proposé à l'Assemblée de ratifier le Conseil de Direction provisoire composé de la façon suivante:

- M. Abdennabi Bouachrine, Juge des Mineurs.
- M. Rouis, Magistrat.
- M. Benzekri, Inspecteur au H. C. J. S. E. C.
- Dr. Monsarrat, chef du Service de Psychiâtrie.
- M. Heinrich, directeur du Centre d'Observation.
- Me Toledano, avocat.
- M. Oussidhoum, interprète au Tribunal.
- M. Rezagui, directeur du Foyer d'Action Sociale.
- M. Benmelih, Délégué Permanent à la Liberté Surveillée.

Après une discussion animée qui démontre l'intérêt que portent les assistants à la création de cette association, il a été décidé de ratifier ce conseil de Direction provisoire pour une durée de six mois avec mission de mettre l'association en marche et de réunir les adhésions. Au bout de ces six mois, une assemblée générale constituée par

ceux qui auraient adhéré à l'association durant cette période, élira un conseil de Direction représentatif.

En raison de l'importance du but de cette association nous invitons tous nos lecteurs à y adhérer.

Nous reproduisons ci-après le bulletin d'adhésion:

Nom :

Prénoms :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Domicile :

Signature :

Ce bulletin devra être rempli ou recopié et renvoyé à la Direction de TANJAH - B. P. 1055, qui se chargera de le transmettre au siège de l'Association.